Image not found or type unknown

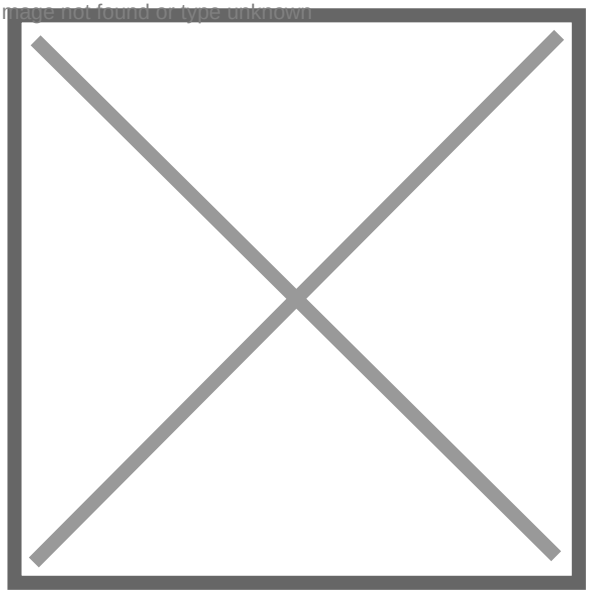

Arnaque sur contrat, suis-je bon à payer?

Par **richard bullit**, le **07/03/2009** à **14:10**

Bonjour, voilà, je suis célibataire et mon emploi du temps ne me permet de faire des rencontres... bref, je me suis dirigé vers une agence matrimoniale... J'ai rencontré une conseilère en relations humaines qui m'a expliqué la démarche à suivre, j'ai été tres naif car elle me propose de signer un pré-contrat d'engagement, surpris, je lui demande si je peux quand même avoir un temps de reflexion, elle me dit que le pré-contrat doit être signé, et qu'après ça, j'ai une semaine pour me manifester en cas de changement d'avis, sinon la procédure suit son cours, et mon dossier passe vers une autre conseillère.

Après reflexion, je décide de ne pas continuer, le prix et la méthode me plaisant guere. J'appelle cette dame lui precise que je ne continues pas, elle me dit que c'est dommage et me souhaite bonne chance pour la suite.... seulement mon dossier passe quand même, et une autre conseillère m'appelle et m'explique la suite de la démarche, je lui précise qu'il doit y avoirerreur car j'ai demandé à stopper, et d'après elle c'est impossiblepuisque mon dossier est entre ses mains... donc je lui dit "et bien non désolé, mais je ne suis pas interessé", je pensais que ça en resterai là, mais elle me précise qu'il faut que je payes, la totalité du prix du service... depuis elle appelle 2 à 3 fois par semaine por faire pression et essayerde trouver une solution, mais là, il n'y'a plus qu'à payer ou faire passer mon dossier au service juridique de l'agence. Voilà le montant total à payer est de 3850 euros... que je n'ai pas l'intention de payer. Ma question est dans le sujet. Merci de me repondre, et pardon si j'ai été trop evasif.

Par **Visiteur**, le **07/03/2009** à **16:31**

Bonjour,
Avez vous une preuve de votre rétractation?

..Car eux, ont une preuve de votre adhésion!
Que prévoyais votre contrat sur les modalités de rétrqactation?, car normalement, il aurait été nécesaire de le faire par courrier (avec AR).

Aujourd'hui, si le délai écoulé est encore court, faites le en rappelant ce que l'on vous avait dit par téléphone.

Sachez que le "service juridique de l'agence" ne peut rien tant qu'il n'a pas obtenu de jugement exécutoire... Iront-ils jusque là ?!

Par **richard bullit**, le **10/03/2009** à **13:00**

Merci pour la réponse. Dans le contrat, rien n'est dit en cas de rétractation pendant la semaine de reflexion... au cas où l'on ne se manifeste pas, le contrat d'adhésion suit son cours... après seul une maladie grave selon normes de la sécu, ou hospitalisation de plus de trois mois, ou enfin un mariage.... tout cela c'est au cas où l'adhésion a été reglé...

Je suis inquiet car je n'ai plus de nouvelles d'eux depuis un peu plus de dix jours... etre temps j'ai rappelé la premiere conseillère, celle auprès de qui je me suis rétracté, pour lui faire part de mon ionquietude, et un peu de ma colère... elle s'est bel et bien souvenu de mon appel, mais devait verifier mon dossier, et me rappeler... depuis je n'ai pas de nouvelles, mais je ne suis sûr, que cela soit bon signe... Alors j'hésite entre rappeler pour savoir ce qu'il en est ou me faire oublier...

Par **milou**, le **10/03/2009** à **13:38**

Bonjour,

Si vous n'avez plus de nouvelles d'eux et qu'ils ne vous réclament plus rien, je pense que c'est plutot bon signe, n'allez pas chercher le bâton pour vous faire battre!!
Cordialement

Par **richard bullit**, le **12/03/2009** à **12:50**

Bonjour, comme je m'en doutais, ils m'ont rapeller en me demandant de payer, l'entretien téléphonique a encore été musclé.... j'ai également reçu un courrier me demandant de payer sous huitaine... voilà, encore une fois, j'ai dit que je ne paierai pas...

Je voulais savoir s'il est possible d'obtenir la preuve de ma rétractation auprès de mon operateur téléphonique?

Par **richard bullit**, le **12/03/2009** à **14:55**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

J'ai fait la deande auprès de mon operateur, je devrais recevoir le compte rendu telephonique dans un mois...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés